



**LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :
ENJEUX ET DEBATS
THE CONCEPT OF AUTONOMY IN SCIENTIFIC RESEARCH:
ISSUES AND DEBATE**

RAHMOUNI Hanane^{1*}, BENYAHIA- TAIBI Ghalia²

1 Université D'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et de Gestion (Algérie)

2 Université D'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et de Gestion,

Date de Réception : 12/01/2019 ; Date de révision : 26/06/2019 ; Date d'acceptation : 09/07/2019

RESUME

Le rôle que jouent les instances supérieures vis-à-vis de l'activité scientifique s'est multiplié en évaluation et détermination des besoins de l'organisme de recherche ainsi l'allocation des ressources financières permettant la prise en charge d'équipements scientifiques et le fonctionnement courant des laboratoires de recherche.

L'autonomie est jugée essentielle à la mission universitaire de conservation, de transmission et d'avancement du savoir. Par le biais de différents entretiens et observation ainsi que notre expérience professionnelle qui nous ont aidé à comprendre qu'aujourd'hui, la conduite des travaux des scientifiques est liée à différentes instances supérieures, ce qui explique la diminution du degré de l'autonomie de chaque université qui avec des spécificités, des interprétations des missions que leur confient la loi, leur manières de les assumer, ses forces et aussi ses faiblesses. L'engagement des acteurs extérieurs de la communauté scientifique se situent à tous les niveaux des étapes du processus de la production scientifique.

Mots clés : Organisme de Recherche; Autonomie, Recherche Scientifique; Financement de la Recherche Scientifique.

Classification JEL: O32

ABSTRACT

The role played by the higher authorities with regard to scientific activity has multiplied in evaluation and determination of the needs of the research organization as well as the allocation of financial resources allowing the management of scientific equipment and the current operation of research laboratories.

Autonomy is considered essential to the university mission of conservation, transmission and advancement of knowledge. Through various interviews and observations as well as our professional experience that have helped us to understand that today, the conduct of scientific work is related to different higher instances, which explains the decrease in the degree of autonomy of each university with specificities, interpretations of the missions entrusted to them by the law, their ways of assuming them, their strengths and also their weaknesses. The involvement of external actors in the scientific community is at all stages of the process of scientific production.

Keywords : Research Organization ; Autonomy ; Scientific Research ; Financing Scientific Research.

JEL classification : O32

* Auteur correspondant : Rahmouni Hanane.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

Introduction

Un laboratoire de recherche est le lieu où s'effectue la recherche. Il doit permettre d'accorder une importance aux thématiques avec un équilibre de liberté laissée aux jeunes chercheurs afin d'exprimer leurs idées et points de vue.

Une innovation est, selon Barreyre (1980), un processus, c'est-à-dire « un ensemble de phénomènes, conçu comme actif et organisé dans le temps, dont l'aboutissement est une réalisation originale qui comporte des attributs créateurs de valeur, la mise en application originale et porteuse de progrès d'une découverte, d'une invention ou simplement d'un concept »¹. Rogers (1995, cité par Diop, 2016) définit la diffusion des innovations comme le processus par lequel une nouvelle pratique, idée ou un nouveau produit se diffuse dans une société. De nombreux travaux ont montré que les activités scientifiques sont aujourd'hui plus qu'hier, sujettes à des demandes de justification de leur utilité sociale et économique.

Si on se limite aux questions de recherche et d'autonomie permet à l'université de définir une stratégie qui lui soit propre et de la mettre en œuvre sur le long terme sans que d'autres considérations étrangères à cette stratégie interviennent.

Le chercheur doit se libérer de toutes préoccupations juridiques, administratives parce que l'activité scientifique s'inscrit dans un environnement hétérogène : des institutions, des groupes, des individus, qui appartiennent à des univers sociaux très différents : le monde de la science, le monde politique, le monde économique et le monde juridique. Chacun leurs propres règles de fonctionnement, priorités et enjeux (Ribéaux-Gayon, 1972).

L'autonomie se réalise dans une relation d'interdépendance avec l'environnement. L'environnement du chercheur (ou atmosphère de recherche) influence la qualité de ses recherches et ses délais à l'instar de : la méconnaissance des procédures et démarches, le manque de temps de la part du directeur de recherche (double emploi de l'enseignant-chercheur-administrateur) et de liberté et la bureaucratie. En effet, de nombreux exemples à l'étranger montrent que la qualité de la recherche des universités dépend en grande partie de l'autonomie dont elles disposent.

Cet article s'inscrit dans le cadre de la détermination du vrai sens d'autonomie du chercheur et/ou de l'activité de la recherche scientifique : La conduite d'un directeur de laboratoire ou bien d'un chercheur vis-à-vis sa prise de décision dans le laboratoire est-elle vraiment autonome ?

1. SENS DE L'AUTONOMIE :

D'origine grecque, le mot se décompose de :

- « *autos* » qui signifie le même, ce qui vient de soi et évoque les actions individuelles du sujet et
- « *nomos* », règles établies par la société, lois.

« *Autonomos* » : qui se régit par ses propres lois.

1.1- ETHYMOLOGIE DU CONCEPT :

Le **petit Robert** indique trois acceptations du terme d'autonomie : la première concerne le droit de se gouverner d'après ses propres lois, acceptation qui comprend la notion d'autonomie financière. La seconde est le droit pour un individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet, elle touche à l'indépendance matérielle comme intellectuelle.

La dernière enfin, plus récente, touche à la distance que peut franchir un véhicule sans être ravitaillé en carburant (Rey-Debeve et Rey, 1993). Ainsi l'autonomie dans son sens le plus noble concerne le fait de se gouverner par soi-même. Mais une interprétation croisée des deux derniers sens évoque aussi à la capacité à se débrouiller seul.

¹ Barreyre P.Y. (1980), « Typologie des innovations », Revue Française de Gestion, Janv.- Fev, pp.9 15.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

Dès 1946, l'article premier du code de Nuremberg² stipulait que le premier attribut de l'homme est son autonomie et que cette autonomie s'exprime dans le consentement qu'un patient donne aux soins.

Le dictionnaire de l'Académie Française (1984) indique qu'« une personne autonome est capable d'agir par elle-même, de répondre à ses propres besoins sans être influencée ».

L'autonomie se définit aussi comme la « possibilité pour une personne d'effectuer sans aide les principales activités de la vie courante, qu'elles soient physiques, mentales sociales ou économiques et de s'adapter à son environnement. En philosophie « être autonome implique une relation interdépendante à autrui et suppose une parfaite connaissance de soi. L'autonomie peut se définir comme la capacité d'agir avec réflexion, en toute liberté de choix, mais elle peut-être également simplement physique »³.

La psychologie désigne l'autonomie comme « le processus par lequel un homme ou un groupe d'hommes, acquiert ou détermine de lui-même ses propres règles de conduite.

La capacité d'autonomie résulte de l'intériorisation de règles et de valeurs, consécutive à un processus de négociation personnelle avec les divers systèmes normatifs d'interdépendance et de contrainte sociales »⁴.

Selon Hoffmans-Gosset (1987), l'autonomie se définit en trois axes :

- 1- La présence d'autrui, l'interdépendance,
- 2- La présence de la loi, l'autonomie de l'individu relie le respect de la loi et la liberté
- 3- La conscience de soi, la responsabilité.

En sociologie, l'autonomie est assimilée à la marge de manœuvre d'un système d'action concret comme le définissent Crozier et Friedberg, elle découle d'une tactique individuelle ou collective envers le système, l'organisation « afin d'aménager des zones d'autonomie et de responsabilité individuelle ou commune »⁵.

Le conseil Consultatif National d'Éthique évoque la question de l'autonomie dans le cadre du refus de soin exprimé par le patient et précise que celui-ci est conforme à l'exigence éthique de reconnaissance de l'autonomie de la personne.

D'après Beauchamp et Childress (1979) une personne est dite autonome si elle est libre et capable. Elle est libre des interférences que pourrait avoir autrui sur elle-même. Les actions sont dites autonomes si elles sont le fait d'acteurs qui agissent intentionnellement, en ayant compris les enjeux des décisions qu'ils prennent et en dehors d'influences qui les contrôleraient au-delà de leur volonté.

1.2-CONCEPTS VOISINS:

Responsabilité : il ne peut y avoir d'autonomie sans responsabilité, ces deux concepts possèdent des attributs communs comme : décider pour soi selon des critères personnels, faire des choix en état de conscience, mesurer les risques et en assumer les conséquences.

Indépendance et autonomie : sont souvent confondues alors que contrairement à l'indépendance, l'autonomie induit la notion de décision, de choix et se lie avec le concept d'interdépendance, en effet, une personne toute autonome qu'elle soit, est toujours en relation avec d'autres dont d'une certaine façon, elle dépend.

A contrario, **autonomie** et **dépendance** sont fréquemment opposées, ce qui peut être vrai du point de vue physique, mais absurde si l'on tient compte du « maintien de l'intégrité du moi ».

1.3- SYNONYME DE L'AUTONOMIE :

² Le « code de Nuremberg » est une liste de dix critères qui indiquent les conditions que doivent satisfaire les expérimentations pratiquées sur l'être humain pour être considérées comme « acceptables ».

³ Warchol N. (2012), Autonomie, in Formarier M. (2012), Les concepts en sciences infirmières (2012), Edition de l'association de recherche en soins infirmiers (ARSI), p87-89.

⁴ Ibid, p87.

⁵ Ibidem.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

Dérivé des mots grecs « auto » et « nomos » signifiant respectivement acte et loi, l'autonomie décrit la pratique de l'autogouvernement.

Etre autonome, c'est être en mesure d'entreprendre des activités sans demander la permission d'un organe de contrôle.

Auto-nomos, l'étymologie même du mot révèle toute l'essence de cet impératif. Mais la question n'est pas si simple. Pour **Snyder** notamment (2002), l'autonomie est toujours relative.

A la suite de **Bourricaud** (2008), on peut dire que l'autonomie est un produit « hybride », à « mi-chemin entre le fédéralisme et la décentralisation ».

1.4- QUALITÉ DE L'AUTONOMIE :

Etre autonome selon Kant, qui est le philosophe ayant le plus contribué à définir ce concept, consiste à être capable d'agir en respectant la morale, c'est-à-dire en s'obligeant soi-même à suivre une règle d'action généralisable à toute autre personne. Il ne s'agit donc en aucun cas d'agir sans contrainte, mais au contraire d'être capable d'intégrer les contraintes dans sa prise de décision.

Le concept d'autonomie possède quatre attributs⁶, il s'agit de :

- 1- Décider pour soi en fonction de critères personnels ;
- 2- Maîtriser pour soi en fonction de critères personnels ;
- 3- En état de conscience ayant mesuré les risques, assumer les conséquences, être responsable ;
- 4- Gérer ses dépendances ou plus précisément l'interdépendance à autrui.

2. L'AUTONOMIE À L'UNIVERSITÉ:

La liberté académique incarne l'autonomie de l'université est le fruit de compromis et de conflits entre le milieu universitaire et la société qui l'entoure (Blais, St-Jacques et al, 2013). Depuis la fondation de la première université à Bologne, l'autonomie est jugée essentielle à la mission universitaire de conservation, de transmission et d'avancement du savoir.

La notion d'autonomie est polysémique. Associée à l'université, cette notion se distingue selon qu'elle désigne l'autonomie des universitaires, souvent exprimée sous l'expression de « **liberté académique** », ou l'autonomie des universités, qui désigne alors des établissements bénéficiant d'une marge de manœuvre leur permettant de définir leur politique générale (priorités, allocation des ressources, gestion quotidienne)(Jamet, 2010).

L'autonomie des universités est comprise comme un compromis par lequel les universités abandonnent à l'Etat le soin de **décider** dans un certain nombre de domaines, tout en gardant l'initiative dans leur domaine spécifique de compétence : le **développement** et la **transmission** des **connaissances**.

Le modèle régulateur est une référence dominante dans le système universitaire québécois (**Trottier, Bernatchez, 2005**) et américain (**Richardson et alii, 1999**) dans lequel les universités possèdent une large autonomie vis-à-vis de l'Etat, cantonné dans un rôle de régulateur. En leur sein, les établissements doivent traiter au quotidien les tensions potentielles et réelles entre leurs membres, en particulier les enseignants et les dirigeants universitaires, les uns soucieux de conserver leur liberté académique, les autres voulant définir et mettre en œuvre une politique d'établissement.

Le modèle « autonomie des universités » est proche d'une conception «décentralisée». Le concept d'autonomie y est considéré comme une délégation par l'Etat de responsabilités dévolues aux établissements. Ces derniers bénéficient de marges de manœuvre accrues. Les universités sont ainsi des opérateurs d'une politique nationale. Cette conception s'est imposée dans le système universitaire français au cours des années 2000 (Jamet, 2010).

3.AUTONOMIE DU CHERCHEUR :

⁶ Warchol N. (2012), op.cit, p87.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

Selon le sociologue et historien des sciences Yves Gingras « depuis Humboldt et la création de l'Université de Berlin en 1810, l'enseignement et la recherche sont les deux piliers de la mission universitaire »⁷.

Le chercheur doit être en mesure de se donner sa propre loi (nomos) de décider par lui-même de la bonne conduite de ses recherches et des modalités de diffusion de ses travaux avec pour seul objectif de connaître et de faire connaître la vérité sur l'environnement naturel et social qui l'entoure.

L'autonomie du chercheur implique ainsi (Blais, Saint-Jacques et al, 2013) :

- Qu'il soit maître de ses propres travaux, qu'il soit en mesure de se donner sa propre loi (nomos) ;
- Qu'il décide par lui-même de l'orientation que prendront ses activités, de la bonne conduite de ses recherches et des modalités de diffusion de ses travaux ;
- Que les idéaux de vérité, de justice et de beauté seuls président à leur menée. Le chercheur aura ainsi pour seul objectif de connaître et de faire connaître la vérité sur l'environnement naturel et social qui l'entoure.

Pour être pleinement exercée, l'autonomie du chercheur ne devrait pas être comprimée à l'intérieur d'un cadre temporel et financier exigü : « [...] si on ne laisse pas les savants effectuer, dans leur féconde lenteur et en pleine liberté académique, les recherches qu'ils ont pour mission de faire en vue d'étendre le domaine des connaissances humaines et appliquer ensuite leur génie à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, on stérilise la science, on tarit la principale source des progrès humains. »⁸

« Trop souvent, les choix des chercheurs en ce qui concerne le sujet ou l'orientation de leurs travaux sont guidés par la possibilité d'obtenir du financement. Cela les amène à se tourner vers des sujets jugés prioritaires et à délaisser certains sujets ne correspondant pas ou plus aux critères de financement. » C'est ce qui entrave la liberté du chercheur dans le choix des sujets de recherche. Les chercheurs sont donc forcés de solliciter fréquemment de nouvelles sources de financement et ont conséquemment moins de temps à consacrer à leur rôle essentiel de recherche et d'enseignement (Blais et Saint-Jacques et al, 2013). Les orientations et les priorités des organismes gouvernementaux qui financent la recherche sont un des facteurs qui déterminent le choix des objets d'étude (Trepanier et Ippersiel, 2003).

Ainsi, la Fédération Québécoise des professeurs et professeurs d'université a proposé à l'occasion des Assises nationales de la recherche et de l'innovation (15-16 avril 2013) :

- L'allongement de la durée des subventions qui permettrait d'assurer une plus grande stabilité du financement de la recherche et le protégerait relativement des changements conjoncturels ou de gouvernement.
- L'augmentation du nombre de professeurs-chercheurs et un financement adéquat de ceux-ci puisque la recherche et l'enseignement étant indissociables au sein des universités.

Enfin, pour jouer efficacement leur rôle, les universités doivent être libres de contraintes extérieures précisément en matière de recherche.

Les recherches pratiquées à l'université sont de plusieurs types, et s'échelonnent sur des temporalités différentes et répondent à des ordres de priorité distincts mais emboîtés les uns dans les autres (Blais, Saint-Jacques et al, 2013).

3.1- LES ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Il est possible de distinguer deux types d'activités de la recherche scientifique (Ribéreau-Gayon, 1972) :

Au cœur de la mission universitaire de production du savoir se trouve la recherche fondamentale, axée sur le développement de nouvelles connaissances générales et de savoirs théoriques. Elle dépend essentiellement de fonds publics et ses retombées économiques sont rarement appréciables à court terme. A cet effet, elle reste largement l'apanage des universités (Blais et Saint-Jacques et al, 2010).

La recherche fondamentale reste le fer de lance indispensable aux applications pratiques du savoir, l'inéluctable premier pas vers une connaissance appliquée.

⁸ Cité par Beaudin F. et P. Valcour (2002), La liberté aussi vient de Dieu: témoignages en l'honneur de Georges Henri Lévesque, 1903-2000, Québec, Presses Université Laval, p. 16.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

La recherche fondamentale peut être de différentes natures : la recherche qui établit des fondements sur lesquelles se construisent des applications d'ordres scientifique⁹ ou d'ordre technique¹⁰. Ainsi, deux types de recherche fondamentale existent :

1. La recherche fondamentale authentique : peut être centrée sur un objet concret pratique. La conjonction entre la recherche fondamentale, appliquée et technologique réalise l'aéronautique.
2. La recherche fondamentale qui ne tend pas vers des concepts nouveaux, vers des techniques nouvelles. Elle décrit des faits isolés sans chercher des relations, et met en œuvre des méthodes déjà acquises avec simples variantes, qui développerait du déjà connu.

L'importance et la valeur des résultats de la recherche fondamentale se trouvent dans la solidarité de leur utilisation par des disciplines voisines, dans la solution du problème technique.

La recherche fondamentale se présente comme une entreprise isolée réservée à une « élite restreinte » sans rapport avec la technique. La recherche fondamentale détermine la qualité du personnel scientifique, technique, les normes auxquelles se réfèrent la recherche appliquée et technologique, ainsi que la nature abstraite et théorique du type d'informations qu'elle produit (pas que les théoriciens y contribuent).

De celle-ci découle la recherche appliquée, davantage orientée vers l'application des connaissances et la résolution de problèmes précis. Ses fins sont plutôt le développement et l'innovation technologique. Elle peut être pratiquée par des entreprises. La recherche appliquée est conduite par de grandes méthodes scientifiques afin de pouvoir donner un résultat valable. Les industries ont besoin d'un corps de savant pour ne pas rester dans le bricolage de la recherche, de s'interdire un horizon plus élevé. D'où le rapport étroit entre science et technique.

Du même ordre relève la recherche clinique, indispensable au développement des sciences de la santé. Les deux derniers types de recherche (la recherche appliquée et clinique) bénéficient de fréquents partenariats entre les universités et le secteur privé, souvent intéressé par la commercialisation des résultats de recherche.

3.2- L'ORGANISME DE RECHERCHE :

L'organisme de recherche est un ensemble d'organes dont chacun assure certaines fonctions, un groupement de moyens, en hommes, matériels, locaux. Ces moyens sont adaptés à un objectif d'ordre théorique et technologique (Ribéreau-Gayon, 1972).

L'organisme de la recherche est désigné par des services, des laboratoires, des instituts, des départements, des centres, que chacun a une structure, un but et une direction, qui présentent en leur sein des relations étroites, et par rapport à l'extérieur, une certaine autonomie.

Au niveau de l'organisme de recherche, il faudra préciser les sujets d'études mais aussi la répartition des tâches, en fonction des capacités de chacun.

Un organisme de recherche doit être conçu en fonction des hommes de recherche et la nature de leur travail pour la réalisation des meilleures conditions d'un effort efficace.

Il existe deux types de l'organisme de recherche à différentes activités scientifique fondamentale et technologique.

1. L'organisme de recherche à finalité technologique : il se caractérise par la diversité du rôle de l'équipe. Il comporte plusieurs équipes, les unes orientées vers le fondamental, les autres vers les applications et d'autres vers la mise au point technique.
2. L'organisme à finalité purement scientifique : les hommes peuvent être libres de choisir leurs objectifs « mais la différence n'est que de degré » parce que ces hommes demeurent dans le contexte du laboratoire où ils travaillent, la motivation n'est pas de même nature, une motivation qui restreint la liberté, et doivent la respecter.

La cohérence d'un organisme de recherche est conditionnée par la forte spécialisation de chacun de ses chercheurs en face de la complexité croissante des problèmes, le lien nécessaire et multiples entre les hommes,

⁹ Recherche pure, fondamentale, autonome, orientée vers elle-même, systématique.

¹⁰ Recherche fondamentale orientée vers des buts pratiques, recherche fondamentale répondant à des questions posées par la technique.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

les types de recherche, et les disciplines, non pas seulement la juxtaposition des hommes et des matériels et le degré maximum de liberté, compatible avec la finalité de l'organisme est laissé aux chercheurs dans l'exécution de leur programme.

La constitution de l'organisme de recherche se fait en unité, équipe, en cellule dont chacune a son propre directeur de recherche (LEADER) qui symbolise le développement de l'organisme, la multiplication des cellules vivantes, telle que l'amplification progressive d'un levain. Est constitué d'hommes qui sont l'essentiel mais ne peuvent rien sans un certain environnement matériel et spirituel (Ribéreau-Gayon, 1972).

Le chercheur n'est donc pas isolé, son environnement se crée en même temps qu'il se forme et fait corps avec lui.

Les hommes de recherche doivent être déchargés de toutes occupations exigées par le fonctionnement administratif. La poursuite de la recherche exige une pensée sans cesse à son objet.

3.3- LES PRINCIPALES TACHES DU DIRECTEUR DE L'ORGANISME DE RECHERCHE :

Cette partie résume le vrai rôle et mission d'un directeur de l'organisme de recherche à différents niveaux de la vie scientifique et administrative.

Le directeur de l'organisme de recherche serait un décentralisateur, un fédérateur sans omettre à lui personnellement de prendre les décisions de plus haut niveau.

La clef de la direction de la recherche scientifique est de localiser ceux qui sont compétents et qualifiés. Les hommes capables sont les vrais producteurs, ne peuvent pas et ne devraient pas être chargés de grandes responsabilités administratives.

Il doit tout faire pour promouvoir les fonctions fondamentales des directeurs de recherche c'est-à-dire (Ribéreau-Gayon, 1972):

- ✓ Ecarter tout ce qui pourrait les gêner dans leurs activités ;
- ✓ Les empêcher de maintenir dans leur environnement les conditions humaines et matérielles favorables ;
- ✓ Infliger à ces hommes une bureaucratie, des occupations, des préoccupations intempestives qui sont des immenses gaspillages. Ces hommes sont le pivot de la recherche scientifique.

La vie de l'organisme de recherche comporte des possibilités normales de carrière et de promotion, ce qui signifie de formation et de renouvellement ; pour ne pas perdre progressivement l'efficacité de l'organisme de recherche.

Les hommes ne peuvent rien sans un certain environnement matériel et spirituel : les hommes, les choses qui les entourent, des locaux, des équipements, une documentation, des échanges de connaissances et d'idées, un climat, un milieu, des liens mutuels.

L'administration centrale veut exprimer pour la vie d'un organisme de recherche qu'« aucune autonomie n'est possible sans un support administratif solide »¹¹.

Il existe deux activités très différentes : l'administration et la vie scientifique de l'organisme de recherche. Il faudra d'abord l'existence matérielle assurée, pour qu'un organisme de recherche fonctionne. A cet effet, la vie de l'organisme de recherche ne peut se maintenir sans l'administration mais l'administration doit subordonner à la vie scientifique qui est sa raison d'être.

3.4- LA DÉFINITION DE LA FIXATION DES PRIORITÉS DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Pour les établissements d'enseignement supérieur, la fixation des priorités est une démarche intéressante et indispensable. Cette démarche oblige et aide à faire des choix difficiles entre les impératifs extérieurs, ceux propres à leurs établissements et ceux des chercheurs.

Théoriquement, les établissements d'enseignement supérieur doivent concilier ces trois exigences, mais vu la réduction des crédits publics donc établir des priorités à l'échelle nationale en prenant en considération d'autres critères d'appréciation (OCDE, 2003).

¹¹ Ribereau-Gayon J. (1972), op.cit, p81.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

Les établissements d'enseignement supérieurs ont des ressources limitées. Ils doivent mieux identifier les activités à mener et non pas seulement celles qu'ils peuvent mener ou pour lesquelles ils disposent des meilleurs atouts.

La définition de priorités permet d'abord, d'exploiter au mieux des ressources restreintes, tant financières qu'humaines et matérielles. Ensuite, de recadrer leurs compétences en fonction de l'environnement extérieur et les aspirations nationales et hiérarchiser différents groupes de priorités entrant en concurrence. Enfin, de trouver un équilibre entre les compétences existantes et celles à développer.

3.5- LA PROSPECTIVE COMME MOYEN DE DÉTERMINATION DES PRIORITÉS :

La prospective est instrument utilisé dans les pays de l'OCDE pour identifier les priorités à des degrés divers face aux besoins et la capacité en matière de recherche.

Plusieurs pays se servent de la prospective afin de stimuler le dialogue et intégrer les résultats dans la détermination des priorités. A titre d'exemple :

- Le Canada utilise différents types de prospectives adaptés à ses divers besoins.
- Le Royaume-Uni : depuis 1994, possède un programme gouvernemental de prospective. Il doit être tenu compte par le ministère dans l'élaboration de leurs stratégies (science et innovation).
- L'Autriche : depuis les années 90, les résultats réalisés de l'étude DELPHI ont servi à la préparation de programmes publics de recherche.
- La République-Tchèque a adopté un processus de prospective technologique, afin d'établir les priorités de la recherche finalisée qui présente 75% de dépenses totales de R&D du pays. Ce processus associe les chercheurs, les entreprises, et les associés civils.
- L'Allemagne propose un forum de dialogue ouvert aux différents acteurs pour l'identification des domaines prioritaires de la recherche à venir. Les choix faits influencent les décisions de financement de projet. Le conseil des sciences développe un nouvel instrument «la prospection de la recherche »¹².
- Le Japon, depuis 1970 utilise la méthode DELPHI qui mène à des activités de la prospective technologique.
- La Corée du Sud pratique la prospective, dont les résultats sont intégrés implicitement aux priorités nationales par les experts à l'examen pré-budgétaire.
- Les Pays-Bas¹³ : plusieurs organismes consultatifs mènent des activités de prospective ou participent à ces activités.

Conclusion:

Plusieurs mutations ont bouleversé les systèmes nationaux de recherche et d'innovation ces dernières décennies. Ces mutations coïncident avec un désengagement relatif de l'État de la recherche universitaire et une multiplication des agents de la recherche et de l'innovation (Lamy et Shinn, 2006). Ainsi, les institutions scientifiques sont de plus en plus soumises aux demandes économiques et sociales, à la recherche de financement. Elles évoluent désormais vers des modèles plus proches de l'industrie. « Elles se

¹² La prospection de la recherche : pour identifier des sujets, identifier des domaines originaux dans le but de développer les démarches de détermination des priorités afin de répondre à la fois aux intérêts du pays et aux préoccupations mondiales.

¹³ Le programme ICES-KIS par exemple agit directement sur le financement de la recherche, exige la tenue de consultations approfondies avec les différentes parties prenantes. Ces projets sont financés par un fond alimenté à partir de revenus tirés de l'exploitation du gaz naturel.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

mercantiliserait, en tendant à se soumettre à des intérêts commerciaux et à s'inscrire dans une logique d'offre économique se substituant ou s'ajoutant, selon les cas, à une logique d'offre scientifique »¹⁴.

La conception de l'autonomie est différente d'une université à une autre (Jamet, 2010).

Dans cet article, il s'agit de questionner la littérature existante sur le concept d'autonomie dans le cadre de la recherche scientifique. L'objectif spécifique poursuivi est de comprendre l'essence du concept et ses enjeux.

L'homme de la recherche ne se trouve jamais tout seul dans un circuit administratif, scientifique et même dans le cas d'un financement propre à son monde scientifique. Derrière chaque thématique, chaque question de la recherche, un ensemble d'acteur intervenants dans différents domaines et spécialités.

Pourrons dire à ce stade que réellement, les textes, les lois, la réglementation, les conditions administratives à l'université sont les vrais aspects de l'environnement de l'homme de la recherche.

Plusieurs pistes de recherche se dessinent à la fin de ce travail de recherche. Ainsi :

- Peut-on mesurer l'autonomie dans le milieu universitaire ou de la recherche plus généralement ? Si oui, avec quels indicateurs ? Si Non, pourquoi ?
- Quelle est l'incidence de l'autonomie du chercheur sur la qualité de la recherche ?
- Le financement externe réduirait-il toujours l'autonomie de la recherche scientifique ?
- Quel est le niveau d'autonomie dont dispose le chercheur algérien ?

¹⁴ Lamy E. et T. Shinn (2006), « L'autonomie scientifique face à la mercantilisation. Formes d'engagement entrepreneurial des chercheurs en France », Actes de la recherche en sciences sociales 2006/4 (no 164), p. 23-50.pp23.

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

Références

1. Barreyre P.Y. (1980), « *Typologie des innovations* », Revue Française de Gestion, Janv.- Fev, pp.9-15.
2. Beauchamp T.L., J. F. Childress (1979), *Principles of Biomedical Ethics*, New York, Oxford University Press [1re éd. 1979], 1994, (p. 194-255)
3. Beaudin F. et P. Valcour.(2002), *La liberté aussi vient de Dieu: témoignages en l'honneur de Georges Henri Lévesque, 1903-2000*, Québec, Presses Université Laval.
4. Blais M., St-Jacques J-R., Umbriaco M., et M. Roy.(2013), *Pour l'autonomie de la recherche universitaire*. Fédération Québécoise des professeurs et professeurs d'université. Avis présenté à l'occasion des Assises nationales de la recherche et de l'innovation (15-16 avril 2013).
5. Bourricaud F. (2008), *Autonomie*, Encyclopedia Universalis.
6. Diop S., (2016), *Etude comparative des motifs d'adoption des innovations en contrôle de gestion : le cas de la diffusion de la méthode ABC au Sénégal, en Tunisie, en France et en Finlande*.
7. Gingras Y. (2006), *Sept thèses sur l'université*, Analyses et discussions, no 8, printemps 2006, p. 34.
8. Gozlan C. (2015), *L'autonomie de la recherche scientifique en débats : évaluer "l'impact" social de la science*. *Sociologie du Travail*, Elsevier Masson, 2015, 57 (2), (pp.151 – 174).
9. Hoffmans-Gosset M-A. (1987), *Apprendre l'autonomie, apprendre la socialisation*. Editions Chroniques sociales, Lyon.
10. Jamet, M. (2010), *Autonomie et gouvernance des universités au Québec et en France : deux conceptions opposées et quelques convergences*. *Revue Gouvernance*, 7(2).
11. Lamy E., T. Shinn (2006), *L'autonomie scientifique face à la mercantilisation. Formes d'engagement entrepreneurial des chercheurs en France*, Actes de la recherche en sciences sociales 2006/4 (no 164), (p. 23-50).
12. Meriade L., (2010), *Innovation, autonomie et normes de gestion : les équipes de direction universitaire face à l'évaluation de la permanence*, OnLine <https://journals.openedition.org/sds/849>, (visite le : 14/12/2018 à 17h14.)
13. Perrenoud P. (2000), *L'autonomie au travail : déviance déloyale, initiative vertueuse ou nouvelle norme ?* In *Cahiers Pédagogiques*, n° 384, mai 2000, (pp.14-19).
14. Ribereau-Gayon J. (1972), *Problèmes de la recherche scientifique et technologique, les hommes et les groupes*, éditions Dunod, Paris.
15. Richardson (R.C.), Reeves-Bracco (P.), Callan (M.), Finney (J.E.), 1999, *Designing state higher education systems for a new century*, PHOENIX, AMERICAN COUNCIL ON EDUCATION, ONYX PRESS.
16. Snyder, C. R. (2002). *Hope theory: Rainbows in the mind*. *Psychological Inquiry*, 13(4), 249–275

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET DEBATS (PP. 1-11)

17. Trépanier M. et M-P. Ippersiel (2003), *Hiérarchie de la crédibilité et autonomie de la recherche. L'impensé des analyses des relations universités-entreprises*, Actes de la recherche en sciences sociales 2003/3 (n° 148), (p. 74-82). DOI 10.3917/arss.148.0074
18. Trottier, C. et Bernatchez, J. (2005). *Les politiques d'enseignement supérieur au Québec : une étude de cas. New York : Alliance for International Higher Education Policy studies.*
19. Warchol N. (2012), *Autonomie*, in Formarier M. (2012), *Les concepts en sciences infirmières* (2012), Edition de l'association de recherche en soins infirmiers (ARSI), (p87-89).

Références électroniques :

https://www.4tempsdumanagement.com/4-28-Developpement-durable-et-entreprise-responsable-une-voie-pour-l-innovation-de-rupture_a4499.html. (visite le : 14.12.2018 à 16h35)
<https://journals.openedition.org/sds/849> (visite le : 14.12. 2018 à 17h14.)